

**VILLE DE LA FERTE-BERNARD**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation 5 octobre 2023

Date d'affichage 5 octobre 2023

***Nombre de conseillers***

en exercice 29

Présents : 22

Excusés : 7 dont 7 procurations

Votants : 29

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20231011-DEL\_23\_10\_11\_22-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/10/2023



L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS

Le ONZE OCTOBRE à vingt heures,

Le Conseil municipal de la ville de La Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni aux Halles Denis Béalet, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU.

**Etaient présents** : M. Didier REVEAU, Mme Cécile KNITTEL, Mme Sylvie SEQUEIRA, Mme Christiane VAN RYSSEL, M. Eric PAPILLON, M. Laurent PHILIBERT, M. Gérard GUESNE, M. Dominique MORANCE, Mme Françoise PELLODI, Mme Bénédicte MARCHAIS, Mme Catherine CHANTEPIE, Mme Audrey MAMONTEIL, Mme Marie-Hélène TROUILLOT, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN, M. Emmanuel BOIS, M. Christophe BISI, M. Franck POTAUFEUX, M. Carl GUILLEMIN, M. Nicolas CHABLE, Mme Marie DENONELLE, Mme Delphine LETESSIER, M. Lionel COURTEMANCHE.

**Excusés :**

|                      |  |
|----------------------|--|
| M. Thierry BODIN     | (Pouvoir donné à Didier REVEAU),         |
| M. Gaëtan THOMAS     | (Pouvoir donné à Sylvie SEQUEIRA),       |
| M. Emmanuel VIGNERON | (Pouvoir donné à Eric PAPILLON),         |
| Mme Sophie DOLLON    | (Pouvoir donné à Françoise PELLODI),     |
| M. Nicolas GUILLARD  | (Pouvoir donné à Gérard GUESNE),         |
| Mme Edith ALIX       | (Pouvoir donné à Christiane VAN RYSSEL), |
| Mme Olivia JAMAIN    | (Pouvoir donné à Cécile KNITTEL),        |

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Madame Christiane VAN RYSSEL a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

## TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L. 2313-1 et R. 2313-3.

Vu le tableau des effectifs en date du 4 juillet 2023.

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations du fonctionnaire.

**Considérant que** conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque Collectivité sont créés par l'organe délibérant de la Collectivité. Il appartient donc au Conseil municipal de fixer les effectifs nécessaires au fonctionnement des services.

Après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'adopter la proposition du Maire et de modifier le tableau des effectifs et emplois de la ville de La Ferté-Bernard comme suit :

A compter du 1<sup>er</sup> novembre 2023 :

- Création d'un poste cadre d'emploi des adjoints d'animation à temps complet.
- Création de deux postes cadre d'emploi des adjoints techniques à temps complet.
- Création d'un poste d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet 4 heures/semaine.
- Suppression d'un poste d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet 6 heures/ semaine.
- Renouvellement d'une autorisation de passage à temps partiel 80% du poste d'Educateur Territorial des APS pour une durée de 1 an.
- Création d'un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet 1 heure/ semaine.
- Suppression d'un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet 3 heures/semaine.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 :

- Création d'un poste de professeur d'enseignement artistique à temps non complet 8 heures/ semaine.

- **DECIDE** d'inscrire au budget les crédits correspondants.

A l'unanimité des membres votants,

Voix pour : 29

Voix contre : 0

Abstention : 0

Le secrétaire de séance

**Christiane VAN RYSSEL**

Pour copie conforme

Le Maire,

**Didier REVEAU**